



Commune d'Avully

La commune d'Avully ouvre un poste de

Responsable administrative-administratif à 50-70%

La personne retenue sera chargée d'apporter son expérience, ses qualités et ses connaissances en vue de compléter la petite équipe administrative en place. En contrepartie, elle se verra offrir de bonnes conditions de travail et confier des tâches particulièrement variées et intéressantes.

Ses missions principales

- Assurer les tâches administratives usuelles d'une administration communale, y compris dans les domaines comptables, financiers et des ressources humaines
- Délivrer les prestations destinées au public
- Assurer la gestion et le suivi des locations et mises à disposition des infrastructures communales
- Planifier et organiser les manifestations communales

Son profil

- Être titulaire au minimum d'un CFC d'employée de commerce, un diplôme supérieur étant un atout
- Pouvoir justifier d'une expérience administrative, si possible en ayant exercé une fonction d'encadrement
- Avoir une très bonne connaissance du contexte genevois.
- Disposer de compétences dans les domaines des ressources humaines, des finances et de la comptabilité
- Maîtriser les outils bureautiques usuels et être à l'aise dans l'acquisition de savoirs liés aux outils numériques
- Avoir une très bonne maîtrise de l'expression écrite française
- Avoir une bonne capacité d'adaptation (petite structure) et accepter l'idée que les tâches peuvent évoluer et être très variées
- Être autonome, organisée, ordonnée et savoir faire preuve d'initiative
- Avoir le sens du contact tout en sachant rester discrète

Entrée en fonction : **idéalement le 1^{er} novembre 2025**

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur offre comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation, une copie des diplômes, certificats de travail ainsi que tout élément utile à l'étude de leur dossier, **d'ici au 31 août 2025, par voie électronique exclusivement** à rh@avully.ch.

Les dossiers de candidature incomplets ou ceux envoyés par courrier postal ne seront pas pris en considération.